

P PREMIÈRES SYNTHÈSES

TYPOLOGIE DES ZONES D'EMPLOI SENSIBLES AUX RISQUES DU CHÔMAGE

La diversité des marchés locaux du travail dessine une géographie qui permet de mieux identifier les risques des territoires (ici les zones d'emploi) face au chômage.

La typologie des zones d'emploi réalisée met en évidence les oppositions, au niveau national, entre des zones où l'insertion et la réinsertion des demandeurs d'emploi sont difficiles (dans le nord, par exemple) et celles dominées par un marché du travail plus dynamique (à l'est, par exemple).

L'un des intérêts de cette typologie est de montrer les cohésions et les disparités territoriales à l'intérieur de chaque région. Elle montre aussi l'existence d'espaces trans-régionaux, en offrant un regard plus large, au delà de l'espace régional, et en tenant compte des influences, des similitudes ou des oppositions des régions de «proximité».

Les problèmes de l'emploi dans les «territoires» suscitent un intérêt de plus en plus marqué. Une première étude a été réalisée il y a quelques années sur les territoires à risques au regard des pertes d'emploi et du chômage (1). Dans le prolongement de ces réflexions, cette nouvelle étude (2) montre que les territoires (ici les zones d'emploi (3))

(1) - Premières Synthèses n° 29, août 1993 et les travaux réalisés par plusieurs Directions régionales du travail de l'emploi et de la formation professionnelle.

(2) - Ce travail résulte d'une étude réalisée par le Cereq-Lés de Paris 1, à la demande de la Dares, étude à laquelle ont participé : Sylvie Martiak (DRTEFP Picardie), Aline Mayoux (DRTEFP Rhône-Alpes), Sophie Maupilier et Corinne Diana-Rouxel (DRTEFP Ile de France), Marie-Joëlle Prévost (DRTEFP Bourgogne), Dominique Vernaudeau (DE), Jérôme Follin (DRTEFP Haute-Normandie), Bruno Rousseau (DRTEFP Poitou-Charentes), Catherine Nicolas (DRTEFP Bretagne).

(3) - La zone d'emploi regroupe, sur un même territoire, les populations qui y résident et travaillent. Le critère de base utilisé est celui des migrations domicile-travail (cf «Atlas des zones d'emploi» 1994 - Ministère du travail, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de l'industrie, Datar, Insee et GIP-Reclus - diffusion : Documentation française, Insee, Crdp).



ont des spécificités bien marquées quant à la situation de leur marché du travail et aux caractéristiques du chômage. Cette lecture soulève une série de questions sur les différenciations de l'espace économique et sur la mise en oeuvre des politiques de l'emploi.

La démarche méthodologique se situe dans la continuité des précédentes analyses : l'approche multidimensionnelle est élargie à 36 indicateurs, répartis en 4 groupes de «risques» sur la base desquels les 348 zones d'emploi sont ensuite regroupées autour de caractéristiques communes (encadré 1), qui caractérisent des situations variées sur les marchés locaux du travail.

Neuf catégories de zones d'emploi

La classification regroupe les zones en quatre grands ensembles, qui eux-mêmes se subdivisent pour former neuf catégories ou «classes» (pages 4-5).

Le premier ensemble, à dominante urbaine et tertiaire, réunit les «Villes de province» (classe 1), la «Façade méditerranéenne» (classe 2) et le «Pôle francilien» (classe 3). Il est caractérisé par la prédominance de l'emploi tertiaire avec, une croissance de l'emploi, un niveau de qualification plus élevé de la population active et une moindre part du secteur primaire, de l'emploi privé, et des «métiers et secteurs à risque», en perte d'effectifs. Les jeunes, plus longtemps scolarisés, sont moins présents parmi les actifs, ils sont aussi moins touchés par le chômage. En général la sortie du chômage y est difficile.

Le second ensemble laisse apparaître l'unité de l'«Arc frontalier» (classe 5) oriental constitué par l'Alsace, la Franche-Comté et Rhône-Alpes, auquel vient s'agréger l'ensemble «Rural à industrie traditionnelle» (classe 4) dispersé

Encadré 1

MÉTHODOLOGIE

La démarche adoptée pour mettre en évidence les cohérences territoriales est fondamentalement multidimensionnelle. En d'autres termes, chaque zone d'emploi est positionnée en comparant la totalité de ses caractéristiques à l'ensemble des caractéristiques des autres zones. La typologie des 348 zones d'emploi présentée ici résulte d'une classification ascendante hiérarchique (CAH) élaborée à partir de 36 indicateurs de sensibilité du territoire, pour la plupart originaux, construits à partir du Recensement Général de la Population, de données ANPE et UNEDIC ou extraits de l'Atlas des zones d'emploi (*cf.* liste ci-dessous). Ces indicateurs sont ventilés en quatre rubriques : la structure et l'évolution de l'emploi, les difficultés de réinsertion professionnelle des chômeurs, les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, l'évolution démographique. Des analyses en composantes principales ont aussi été réalisées en parallèle sur chacun des quatre groupes d'indicateurs, pour en dégager les dimensions les plus structurantes. La projection des classes sur les plans factoriels nous a permis d'en contrôler l'interprétation et d'en visualiser la dispersion. Par ailleurs, le calcul d'un indice de distance de chaque zone au centre de sa classe permet de relativiser le rattachement des zones à une classe, notamment lorsqu'elles lui sont périphériques.

Cette démarche fait bien ressortir le point de vue national adopté pour construire la typologie. Ce point de vue peut sembler réducteur à qui s'étonnerait de trouver réunies dans une même classe deux zones d'emploi qui du point de vue régional sont très différenciées : sans doute le sont-elles, mais elles sont cependant plus semblables entre elles que vis-à-vis des autres zones. De plus elles se ressemblent sur les critères choisis pour la typologie et seulement sur ceux-là.

Il en est de même des intitulés donnés aux classes qui s'appuient sur leurs composantes dominantes : par exemple la classe 2 regroupe en grande majorité les zones de la «façade méditerranéenne» ce qui justifie le titre de la classe, malgré la présence de trois zones échappant à cette géographie. L'existence de zones «atypiques» dans plusieurs classes peut interroger le niveau local et le conduire à compléter cette approche quantitative par une analyse plus qualitative.

Liste des indicateurs

I. Risques liés à la structure et à l'évolution de l'emploi

- Évolution relative de l'emploi total entre 1982 et 1990 (source R.P.).
- Évolution relative des effectifs salariés entre 1990 et 1993 (source UNEDIC).
- Poids des 5 premiers secteurs dans l'emploi salarié. (source UNEDIC)
- Part dans l'emploi salarié des secteurs à risque (secteurs ayant perdu au moins 20 % de leurs effectifs, au niveau national, entre 1980 et 1993) (source UNEDIC).
- Évolution relative du nombre d'établissements de moins de 20 salariés (source UNEDIC).
- Part des effectifs salariés dans les établissements de plus de 500 salariés (source UNEDIC).
- Part des entrées au chômage pour fin de contrat précaire (CDD et interim) (source ANPE).
- Part de l'emploi non qualifié dans l'emploi total (source R.P.).
- Part dans l'emploi total des métiers à risque (métiers ayant perdu au moins 30 % de leurs effectifs, au niveau national, entre 1982 et 1990) (source R.P.).
- Part de l'emploi précaire (CDD et interim) dans l'emploi total (source R.P.).
- Part de l'emploi dans le secteur primaire (source R.P.).
- Part de l'emploi privé (secteur privé et entreprises publiques) (source R.P.).

II. Risques liés aux difficultés de réinsertion des chômeurs

- Évolution relative des DEFM entre 1990 et 1994 (source ANPE).
- Part des chômeurs de longue durée parmi les demandeurs d'emploi (source ANPE).
- Part des chômeurs âgés de plus de 50 ans parmi les demandeurs d'emploi (source ANPE).
- Part des chômeurs non qualifiés parmi les demandeurs d'emploi (source ANPE).
- Taux de reprise d'emploi (source ANPE)
- Part des femmes parmi les demandeurs d'emploi (source ANPE).
- Taux de chômage 1992 au sens du BIT

III. Risques liés aux difficultés d'insertion des jeunes

- Part des effectifs salariés dans les établissements de moins de 50 salariés (source UNEDIC).
- Part des jeunes parmi les demandeurs d'emploi (source ANPE).
- Taux de reprise d'emploi des jeunes (source ANPE).
- Part des fins de contrat précaire parmi les entrées au chômage des jeunes (source ANPE).
- Part des primo-demandeurs parmi les jeunes entrés au chômage (source ANPE).
- Part des bas niveaux scolaires parmi les jeunes entrés au chômage (source ANPE).
- Part des jeunes parmi les actifs occupés non qualifiés (source R.P.).
- Part des jeunes dans la population active (source R.P.).
- Part des contrats en alternance dans l'emploi total des jeunes (source R.P.).
- Part des effectifs dans les secteurs employant le plus de jeunes au niveau national (source R.P.).
- Part des jeunes de niveau V parmi les jeunes actifs (source R.P.).
- Part des jeunes de niveau IV parmi les jeunes actifs (source R.P.).

IV. Risques liés à l'environnement

- Attractivité de la zone : différentiel de population active occupée entrant et sortant de la zone rapporté à la population active occupée au lieu de résidence (source R.P.).
- Mobilité des actifs occupés : part de la population active occupée sortant de la zone pour travailler (source R.P.).
- Part des bas niveaux de formation dans la population non scolarisée (source R.P.).
- Taux de variation annuelle moyen de la population dû au solde migratoire entre 1982 et 1990 (source R.P.).
- Taux de variation annuelle moyen de la population dû au solde naturel entre 1982 et 1990 (source R.P.).

sur une bande de territoire entre les parallèles de Paris et Bordeaux. Il est caractérisé par un marché du travail dynamique à dominante industrielle, où le taux de chômage est nettement inférieur à la moyenne nationale, et les reprises d'emploi plus faciles.

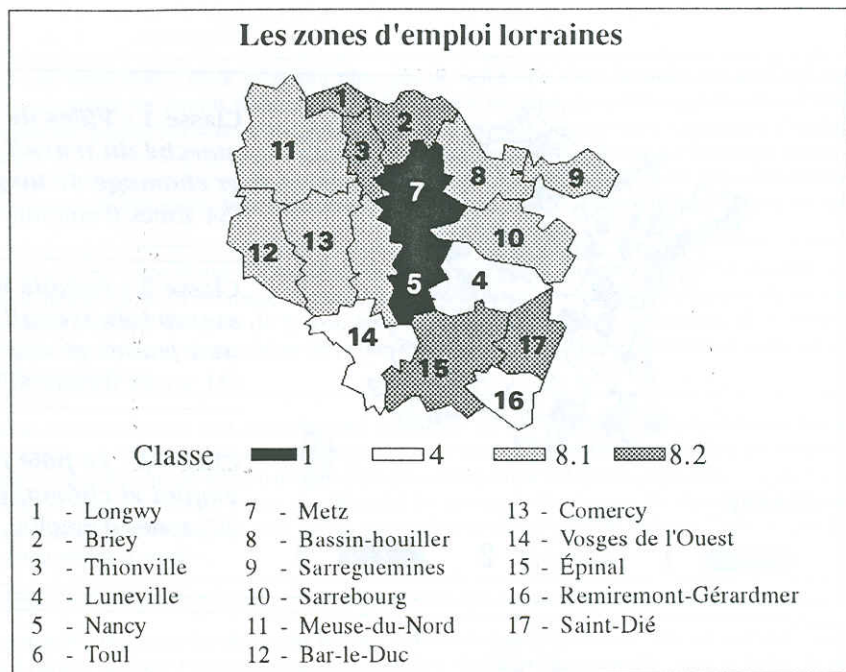
Le troisième ensemble regroupe des zones situées sous une ligne joignant Cherbourg à Nice. Il correspond à un milieu rural où la présence d'activités industrielles ou artisanales est plus ou moins affirmée : «Rural associé à d'autres activités» (classes 6) et «Zones rurales» (classe 7). Dans cet ensemble à dominante agricole, où sont plutôt implantées de petites entreprises, le déclin démographique est prononcé. En contrepartie, la croissance du chômage y est restée modérée.

Enfin, le quatrième ensemble comprend les zones d'industrie en déclin du «Nord industriel» (classe 8) avec la couronne du «Grand bassin industriel» (classe 9) autour de l'Ile-de-France : ces zones ont en commun de fortes difficultés d'emploi, en particulier pour les jeunes. Ceux-ci sont nombreux dans la population active, en raison à la fois du dynamisme démographique, et du moindre développement des poursuites d'études au-delà du niveau V. Dans ces zones ouvrières, les actifs peu qualifiés sont très exposés au chômage.

Spécificités ou diversités régionales

Une lecture régionale de cette typologie est également possible. Elle montre à la fois les cohésions territoriales à l'intérieur de chaque région et les disparités qui existent entre ses zones d'emploi (4).

Ainsi les régions des Pays de la Loire, de la Bourgogne, de Rhône-Alpes, du Centre et de Bretagne ne renvoient pas l'image traditionnelle d'une région «dominée» par une ca-



pitale régionale : plusieurs zones appartiennent à la classe des «Villes de province». Le découpage retient, en effet, un espace limité autour des petites agglomérations, dont les caractéristiques l'emportent alors dans le profil de la zone. A l'opposé dans les régions Nord-Pas de Calais, Picardie, Midi-Pyrénées, Limousin et Champagne-Ardenne, ne figurent dans cette classe «Villes de province» qu'une seule zone d'emploi correspondant à la capitale régionale : les petites agglomérations ont été ici englobées dans un territoire plus vaste. Par ailleurs, certaines régions (Nord-Pas de Calais, Lorraine, Provence-Alpes-Côtes d'Azur, Languedoc-Roussillon) se caractérisent par un profil très homogène qui gomme toutes les disparités infra-régionales : c'est pourquoi la typologie a été affinée en sous-ensembles (5) permettant de différencier d'autres espaces au sein de ces territoires. Deux exemples illustrent les diverses lectures régionalisées qui peuvent en être faites.

La Lorraine : l'influence des régions de proximité

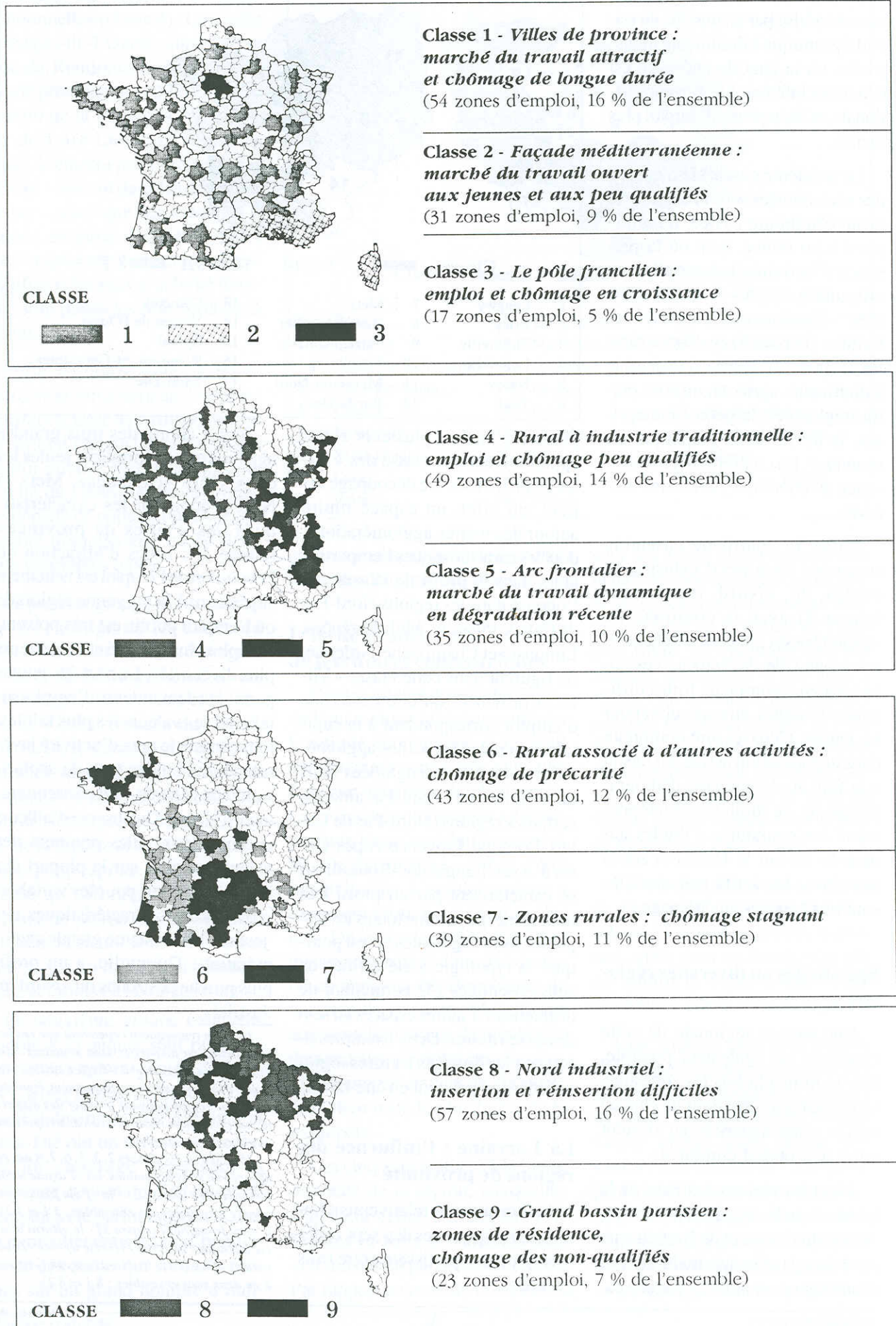
La Lorraine est relativement homogène puisque ses dix-sept zones d'emploi se répartissent entre trois groupes.

Tout d'abord, des trois grandes agglomérations lorraines, seules les deux villes «capitales», Metz et Nancy, épousent les caractéristiques des «Villes de province» (classe 1) : zones d'attraction où l'évolution de l'emploi est nettement supérieure à la moyenne régionale où l'emploi public est très présent, l'emploi plus qualifié et les secteurs plus diversifiés. La part des jeunes parmi les demandeurs d'emploi atteint ici ses valeurs les plus faibles, tout comme le taux d'activité juvénile en raison des taux de scolarisation très élevés, tout particulièrement à Nancy. On observe d'ailleurs que ces deux villes prennent des valeurs proches sur la plupart des indicateurs, sauf pour les variables scolaires et les caractéristiques des jeunes. La troisième grande agglomération, Thionville, a un profil plus proche des zones du «Nord industriel».

(4) - On remarquera cependant que ces homogénéités ou disparités sont soumises dans une certaine mesure à «l'effet taille» des zones : le choix de zones largement étendues dans telle région pouvant gommer des disparités qui pourraient ressortir si on avait opté pour un découpage plus fin.

(5) - Seules les classes 2, 3, 5, 6, 7, 8 ont été affinées en sous-ensembles. La «Façade méditerranéenne» (classe 2) - le «Pôle francilien» (classe 3 en deux sous-ensembles : 3.1 et 3.2) - l'«Arc frontalier» (classe 5) - le «Rural associé à d'autres activités» (classe 6) - les «Zones rurales» (classe 7) - le «Nord industriel» (classe 8 en deux sous-ensembles : 8.1 et 8.2).

LES NEUF CATÉGORIES



DE ZONES D'EMPLOI

L'un des points communs à ces zones est leur attractivité : lieux de travail plus que de résidence, elles drainent l'emploi des zones périphériques. Ce sont aussi des lieux d'implantation de grands établissements; l'activité y est plus diversifiée qu'ailleurs et l'emploi public plus présent. La surreprésentation des catégories ouvrières marque la présence d'activités industrielles. Cependant l'évolution positive mais modérée de l'emploi ne suit pas la croissance démographique qui caractérise ces centres urbains. Le chômage atteint des niveaux élevés, et la sortie en est difficile. Par ailleurs les jeunes de bas niveaux de formation semblent trouver des alternatives au chômage : moins nombreux en proportion du fait de l'intensité de la scolarisation, ils sont aussi moins présents parmi des jeunes entrés au chômage.

C'est l'arrivée massive de population qui caractérise cette classe d'une grande homogénéité géographique. Cet afflux d'actifs sur un marché de l'emploi en expansion explique le niveau élevé du chômage. Cependant le pourcentage de chômeurs de longue durée y reste inférieur à la moyenne. Malgré les faibles taux d'activité des plus de 50 ans, les travailleurs âgés sont en proportion plus nombreux parmi les chômeurs. Le tissu économique, caractérisé par un réseau dense de petites entreprises, est favorable aux jeunes. Cependant les moins bien formés connaissent des difficultés d'insertion.

Dans ces zones, l'intensité des déplacements domicile-travail vers l'extérieur est maximale. Le solde naturel a plus qu'ailleurs participé à la croissance démographique. L'emploi tertiaire est en pleine expansion. Les jeunes franciliens accèdent à l'emploi plus facilement que les provinciaux, bénéficiant du dynamisme du marché du travail parisien. Ils sont plus longtemps scolarisés mais ceux qui sortent aux plus bas niveaux du système scolaire sont alors plus exposés au risque de chômage. Le niveau faible du taux de chômage se conjugue avec une forte progression des DEFM. Les entrées au chômage se font moins souvent pour fin de contrat précaire, et le chômage de longue durée touche près d'un tiers des demandeurs d'emploi.

L'agrégation dans cette classe de zones contiguës fait apparaître des petits bassins industriels trans-régionaux. Elle est marquée par une forte proportion de secteurs et de métiers à risque : il s'agit d'industries agro-alimentaires (Bretagne, Normandie, Pays de Loire, Vendée) ou d'activités traditionnelles comme le travail du cuir ou des textiles (Cholet) ou la plasturgie (Yonnax) employant une main-d'oeuvre féminine et peu qualifiée. L'emploi privé est prépondérant, les grandes entreprises peu nombreuses. La décroissance de l'emploi est assez prononcée, mais n'a pas globalement occasionné de forte aggravation du chômage. Ce sont les jeunes qui sont ici les plus touchés. L'emploi primaire occupe 15 % des actifs, et coexiste avec l'emploi industriel. Dans ces zones, le solde migratoire est le plus souvent négatif, et le renouvellement de la population par solde naturel n'est pas assuré.

Cette classe rassemble des zones d'emploi quasi-concentrées à l'est du territoire sur une bande frontalière qui va de l'Alsace à la Haute-Provence. Le chômage dans cette classe a subi un accroissement prononcé entre 1990 et 1994. Le marché du travail demeure néanmoins dynamique, la sortie du chômage y est considérablement plus facile. La population, à dominante ouvrière, est en moyenne peu qualifiée mais ici la faible qualification est moins qu'ailleurs un obstacle à l'emploi. C'est donc la fluidité du marché du travail, notamment pour les jeunes, qui caractérise ces zones bénéficiant sans doute de leur position géographique - en frontière de l'Allemagne ou de la Suisse, ou dans des régions à forte activité touristique.

On a ici affaire à des zones fortement rurales et vieillissantes (le secteur primaire occupe près de 20 % de la population active). Le marché du travail se dégrade : le chômage s'est fortement accru et un tiers des demandeurs d'emploi sont exposés au chômage de longue durée. Le tissu économique est essentiellement composé de petits établissements (moins de 50 salariés) qui emploient 70 % des salariés de cette classe. Sans doute faut-il trouver là une des justifications à la part plus élevée de jeunes en alternance.

On retrouve-là la France agricole traditionnelle dont le déclin démographique peut expliquer la retenue des taux de chômage et où la croissance des DEFM a été particulièrement modérée. Le tissu important de petites entreprises (moins de 50 salariés) concentre une grande partie des emplois. Les jeunes sont ici moins présents sur le marché du travail, en raison à la fois du vieillissement de la population, et de l'intensité de la scolarisation.

C'est d'abord le dépeuplement qui caractérise cette classe, en liaison avec de fortes difficultés d'emploi. Le chômage, déjà d'un niveau élevé en 1992, n'a pas cessé de croître; il touche en priorité les travailleurs les moins qualifiés et les jeunes. Il est vrai que le niveau de qualification de la population active, en majorité ouvrière, est faible et que les jeunes, moins scolarisés, sont très présents sur le marché du travail. De surcroît, le tissu économique accentue la tendance : la part de l'emploi dans les établissements de moins de 50 salariés y est inférieure à la moyenne. L'emploi précaire atteint un niveau élevé.

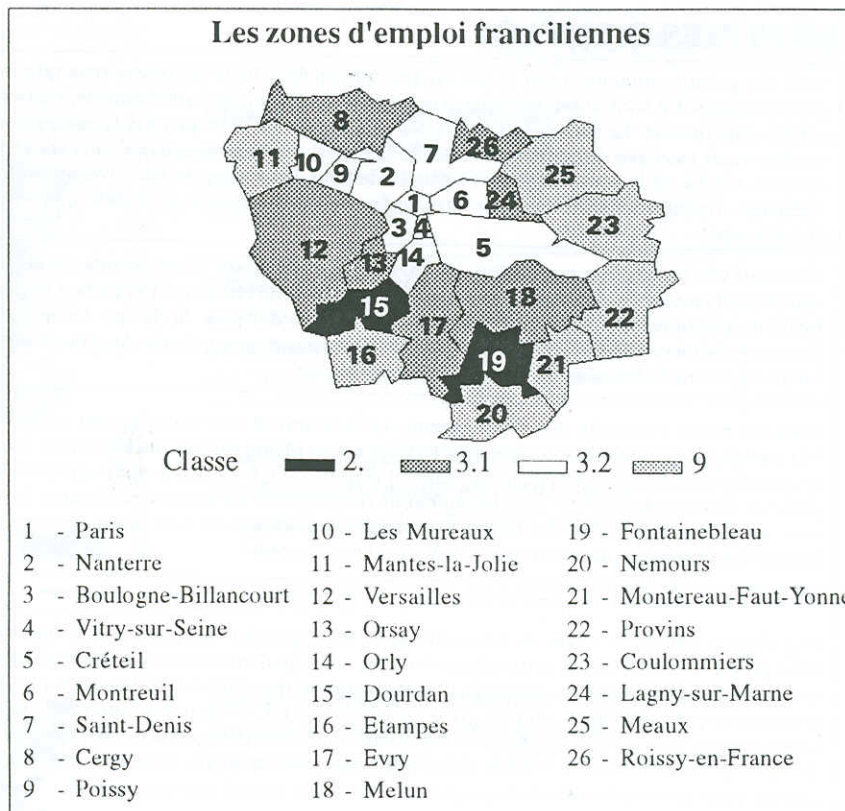
Les zones de cette classe dessinent une couronne autour du pôle parisien, territoire intermédiaire à dominante industrielle entre la région-capitale et la province. Ce sont des zones de résidence plutôt que de travail où la croissance de la population est alimentée par un solde migratoire substantiel. Bien que la population résidente soit de qualification élevée, les emplois y sont relativement peu qualifiés. La situation de l'emploi s'est dégradée ces dernières années provoquant une forte évolution du chômage rendant d'autant plus difficile l'insertion et la réinsertion professionnelle.

Ensuite, trois zones se rattachent à la classe du «Rural à industrie traditionnelle» (classe 4) : Lunéville et Vosges-de-l'Ouest, ainsi que la zone de Remiremont qui s'inscrit dans le prolongement d'un territoire du nord de la Franche-Comté (zones de Lure-Luxueil, Vesoul et Gray). L'emploi primaire y est très présent - surtout dans les deux premières - ainsi que les «secteurs à risque» en perte d'effectifs, alors que l'emploi privé, les emplois non qualifiés et les taux d'activité féminine sont parmi les plus forts de la région.

Enfin, les douze autres zones de Lorraine se rattachent au «Nord industriel» (classe 8) en difficulté, où les pertes d'emploi (essentiellement emploi ouvrier peu qualifié) et la gravité du chômage ont provoqué des départs de population. Cette apparente homogénéité cache deux sous-ensembles typés.

Le premier groupe (sous-ensemble 8.1) comprend les zones du nord-est (Bassin Houiller, Sarreguemines et Sarrebourg) tournées vers l'Allemagne ou l'Alsace et les zones de l'ouest (Meuse du Nord, Bar-le-Duc, Commercy et Toul) tournées vers le Bassin Parisien et en situation moins défavorable : les taux de chômage sont parmi les plus bas de la région, et la sortie du chômage pour reprise d'emploi plus facile qu'ailleurs. L'effet des départs en préretraite est sensible sur les indicateurs de marché du travail : il y a ici moins de chômeurs âgés, et moins de chômage long.

Le deuxième groupe (sous-ensemble 8.2) auquel sont rattachés les bassins sidérurgiques de Longwy, Briey et Thionville, et des zones d'industrie textile d'Epinal et Saint-Dié ont un niveau et une durée du chômage dépassant la moyenne régionale. La chute de l'emploi a été parfois spectaculaire, en particulier dans les trois premières de ces zones qui sont très proches sur un grand nombre d'indi-



cateurs, comme le sont de leur côté les zones d'Epinal et Saint-Dié.

L'Ile de France : une diversité de territoires concentriques

C'est la vitalité du marché du travail qui marque la région-capitale. L'activité économique y apparaît extrêmement concentrée avec une forte part des grands établissements. La croissance de l'emploi a été importante jusqu'au début des années 90. Ce dynamisme semble s'être ralenti depuis. L'emploi tertiaire a fortement participé à cette évolution. De même les petits établissements ont bénéficié d'un dynamisme lié en partie au développement de sociétés de services. Malgré une augmentation rapide du nombre de demandeurs d'emploi ces cinq dernières années, le taux de chômage francilien reste le plus faible de la métropole.

Les cinq zones situées à la limite orientale de la région, auxquelles s'ajoutent celles d'Étampes et de Mantes-la-Jolie se rattachent au «Grand bassin parisien» (classe 9). Par rapport au reste de la région ce

sont des zones plutôt agricoles où la part des non qualifiés est élevée, et où les petits établissements fournissent plus de la moitié de l'emploi total. Le chômage est, par ailleurs, différencié d'une zone à l'autre : survenant à la fin plutôt des contrats temporaires dans la zone de Mantes-la-Jolie, plutôt féminin et non qualifié dans la zone de Provins, plutôt âgé dans la zone de Meaux et plutôt jeune dans la zone de Montereau-Faut-Yonne.

La mobilité des actifs des zones de Fontainebleau et de Dourdan (classe 2) atteint un niveau important, mais dans ce dernier cas elle est plutôt le signe d'une «non-attractivité» de la zone d'emploi.

Une analyse plus fine montre l'hétérogénéité des zones centrales de la région à travers deux groupes de zones. Celles de Cergy, Roissy, Lagny, Melun, Evry, Orsay, Versailles (sous-ensemble 3.1) regroupent les «villes nouvelles» et les zones d'activité très dynamiques de la région caractérisées par une évolution de l'emploi supérieure à la moyenne régionale, une population

plus jeune et une moindre part des bas niveau de formation. Un second groupe (sous-ensemble 3.2) rassemble 10 zones articulées autour de Paris. Le chômage, généralement moins souvent dû à des fins de contrats précaires, touche moins souvent les jeunes que les personnes âgées de 50 ans et plus.

Des espaces trans-régionaux

Si la typologie nationale est sensible aux grandes structurations qui marquent le territoire, elle révèle des solidarités ou des oppositions qui éclairent d'une autre manière les lectures régionales. Un regard plus large, au delà de l'espace régional, offre des clés de compréhension complémentaires.

Tout d'abord il existe des territoires «trans-régionaux» à dominante industrielle, rurale ou tertiaire, que les frontières régionales ne différencient qu'administrativement. Ces solidarités territoriales, plus ou moins fortes selon les cas, inscrivent les caractéristiques régio-

nales dans un environnement plus vaste. Il en est ainsi de l'espace comprenant les zones d'emploi du «Nord industriel» (classe 8) qui s'étend principalement sur quatre régions septentrionales : Nord-Pas de Calais, Picardie, Champagne-Ardenne et Lorraine. De même la grande majorité des zones d'emploi appartenant à la classe «Rural associé à d'autres activités» (classe 6) constituent un territoire qui serpente de part et d'autre des frontières régionales de l'Aquitaine, du Limousin, du Centre et de la région Poitou-Charentes.

Non seulement des fractions de territoires régionaux peuvent être solidaires entre elles, mais la proximité de certains territoires peut avoir des effets d'attraction ou de rejet sur d'autres espaces «sous influences». Ainsi en Lorraine les zones d'emploi périphériques appartenant à la classe «Nord industriel» sont soumises à l'attractivité plus favorable de l'Alsace, et dans une moindre mesure de la région parisienne. Plus connue est la situation des zones de l'«Arc frontalier»

(classe 5) de l'est de la France fortement dépendantes des variations de la conjoncture allemande ou suisse. Dans un autre registre, l'attraction de la région Ile de France forme à son pourtour un anneau, le «Grand bassin parisien» (classe 9) qui différencie une partie du territoire des régions limitrophes (Centre, Picardie, Haute-Normandie, Bourgogne), dont le fonctionnement du marché du travail tend à s'éloigner de la moyenne régionale.

La mise en évidence de ces espaces trans-régionaux est l'un des intérêts de cette typologie. Elle rend possible non seulement une lecture régionale mais également un regard sur les régions «voisines», qui montre leurs influences, leurs similitudes ou leurs oppositions (6).

*Yvette GRELET (CEREQ),
Olivier MAZEL (DARES),
Joaquim TIMOTEO (LÉS-Paris 1).*

(6) - La Dares publiera à la fin de l'année un «Dossiers de la Dares» sur l'ensemble des résultats de cette étude : la typologie nationale et les lectures des 22 régions.

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le Ministère du travail et des affaires sociales, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : (1) 44.38.22.60. Télécopie (1) 44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquettistes : Daniel Lepesant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère du travail et des affaires sociales. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JC DM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : (1) 48.39.56.00. Télécopie : (1) 48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 650 F - Europe : 730 F - Autres pays : 970 F. Publicité : Ministère du travail et des affaires sociales. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 2124 AD.